



Les associations de protection de la Nature par leurs logos ci-dessus apportent tout leur soutien au présent document.

## RECONNAITRE LES MARQUES DE LA PÊCHE SUR LES DAUPHINS TUÉS PAR LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

Après l'épisode dramatique du MASSACRE MASSIF de Dauphins communs (*Delphinus delphis*) constaté début 2017 (voir le site renatureenvironnement / parutions / oeillet des dunes n°28), **LE MASSACRE de cette espèce protégée a repris et CONTINUE en ce mois de février 2018.**

Entre le 1er février et le 15 mars 2017, l'échouage de plus de 840 cadavres sur les côtes atlantiques du Golfe de Gascogne a représenté une estimation de 3500 à 4000 animaux massacrés (sources Pélagis CNRS). **LA TUERIE CONTINUE EN 2018 !** Pour quel nouveau record ?

Cette destruction se poursuit **DANS L'INDIFFÉRENCE TOTALE des pouvoirs publics.** Alors que l'Agence Française de la Biodiversité a été créée en décembre 2016. Avec BEAUCOUP D'AFFICHAGE, pour mieux protéger la biodiversité terrestre et marine et la ressource en eau ! Une preuve supplémentaire que **la mort de milliers de mammifères marins protégés, à quelques milles nautiques de nos côtes ne suscite aucun émoi et surtout aucun résultat sur des modalités de pêches mortifères** qui perdurent en toute impunité.

Alors quotidiennement sur nos côtes arrivent à chaque marée les tristes cadavres blessés, mutilés de ces mammifères magnifiques, réduits à des masses informes et sanguinolentes, destinées au dépôt des services communaux avant l'équarrissage. Par notre faute à nous, les hommes, dont l'intelligence tient rarement compte des autres êtres vivants.

Nous étions mercredi 21 février 2018 aux Portes en Ré pour constater de nouvelles arrivées de cadavres... Une famille avec ses deux petites filles est arrivée alors que nous étions penchés sur le corps d'une femelle fraîchement tuée (voir photo).



A la pression de ses mamelles, du lait est sorti. Un ami naturaliste a déclaré: une femelle allaitante! Alors, la question d'un des enfants a fusé : qu'est-ce que ça veut dire Maman ? À l'explication de la mère, l'enfant a répliqué : qu'est-ce qu'il est devenu le bébé ? La triste réalité révélée avec la fraîcheur de l'enfance. Très éloignée des froids propos des nombreux comptables de la Nature qui ramènent la vie à de simples chiffres. **Face à cette situation, Ré Nature Environnement et les associations naturalistes compétentes du golfe de Gascogne montent au créneau pour dénoncer l'INACCEPTABLE.**

Nous avons déjà dit, redit et écrit notre respect pour ce grand métier qu'est la pêche. Cette contribution sur **la réalité d'un drame écologique majeur ne STIGMATISE pas la pêche professionnelle EN GÉNÉRAL,** mais vise clairement les modalités d'une pêche non sélective et mortifère qui perdurent depuis trop longtemps, au profit d'une infime minorité qui détruit les Dauphins en toute impunité et altère, hélas, l'image de la pêche en général.

De nombreuses actions sont prévues dans les jours à venir ! Nous savons compter sur les contributions et soutiens nombreux que vous exprimez de plus en plus sur ce triste sujet. **La mobilisation en cours de toutes les associations FNE de la Bretagne au Pays Basque le prouve !**

Le CA de Ré Nature Environnement

SOMMAIRE

- Communiqué Pélagis. p 3
- Capture accidentelles ou structurelles ? p 4
- Qui est responsable ? p 5
- Les marques de la pêche. p 6 à 10
- Pour aller plus loin. p 11 / nos actions. p 12

Rappel de Ré Nature Environnement pour tout échouage :

# Échouage

de dauphin, baleine, phoque,...

**PARTICIPEZ**  
à la connaissance  
de ces espèces protégées

**CONTACTEZ**  
le Réseau National Échouages  
**05 46 44 99 10**

**Vivant ou mort** risques de blessures  
**RESTEZ À DISTANCE** et de transmission  
de maladies

Merci de tenir vos chiens en laisse et de limiter les attroupements  
pour faciliter l'intervention des personnes habilitées



[www.observatoire-pelagis.cnrs.fr](http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr)

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

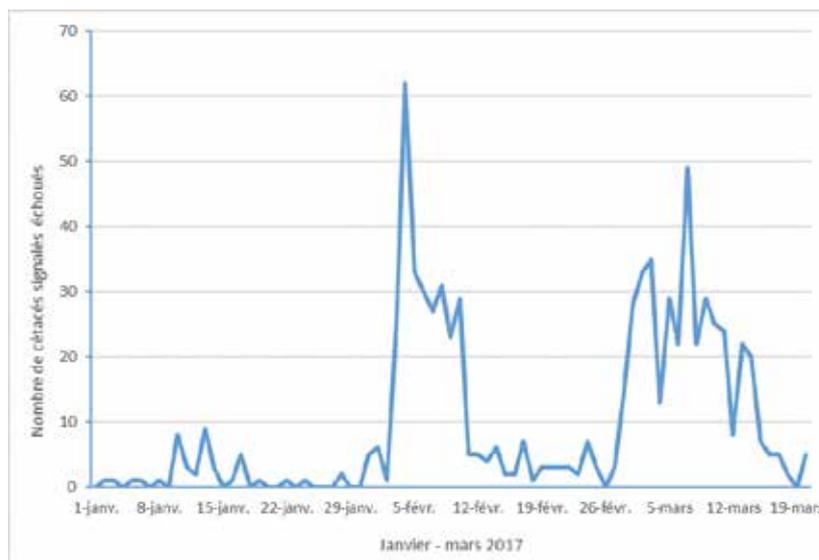
Établissement public au ministère de l'Environnement



Réseau National Echouages

## SITUATION PRÉOCCUPANTE POUR LES DAUPHINS COMMUNS DU GOLFE DE GASCOGNE

### Extrait du Communiqué du 22 mars 2017 (ODD28)



### 800 dauphins morts échoués sur la côte atlantique

Ce communiqué a pour objectif de faire le point sur ce phénomène particulièrement préoccupant et les causes probables.

EN BREF...

**Quand ?** Le phénomène a été particulièrement intense au cours des périodes de vent fort de début février (3 au 10 février) et début mars (1er au 10 mars), avec plusieurs dizaines d'échouages par jour (plus de 60 le 5 février).

**Quoi ?** Dans plus de 90 % des cas il s'agit de dauphins communs dont l'état des carcasses indiquait une mort survenue entre 3 et 20 jours avant leur découverte à la côte.

**Pourquoi ?** Les tempêtes ne sont pas responsables de la mort des animaux, elles n'ont eu pour effet que de rendre visible cette mortalité en concentrant les échouages sur une période très courte. **Une grande majorité des dauphins portait des traces d'une capture accidentelle dans un engin de pêche.** Ces traces externes sont causées soit directement par les engins de pêches (traces de maillages), soit par la manipulation des animaux lors de leur remontée à bord des navires (fractures, amputations antérieures à l'échouage).

L'Observatoire PELAGIS a procédé à des observations complémentaires au cours d'examen approfondis pour lesquels des prélèvements ont été réalisés. Ces investigations ont porté sur 134 animaux et 119 (soit

environ 90 %) de ces examens ont confirmé la cause de la mort par capture accidentelle dans un engin de pêche (condition corporelle bonne, absence de lésions pathologiques, mort traumatique, alimentation récente, femelle gestante, etc.). Ces observations et prélèvements sont autant d'informations qui serviront à mieux comprendre les circonstances de leur capture et l'effet de cette mortalité additionnelle sur la population

#### Où sont-ils morts ?

L'utilisation d'un modèle de dérive d'objets en mer (MOTHY, Météo France), prenant en compte les conditions de vents et de marées, a permis de localiser les zones probables de mortalité.

Cet exercice de modélisation a été réalisé sur les échouages observés début février alors que l'intensité du phénomène était maximale. Les carcasses ont été séparées en fonction de leur état de décomposition (frais : moins de 5 jours entre la mort et l'échouage ou putréfiés : de 5 à 15 jours entre la mort et l'échouage). **Cette analyse permet de mettre en évidence deux zones de mortalité distinctes : soit une capture récente dans les engins de pêche près des côtes de Charente-Maritime et de Vendée. (A environ 30 à 80 km des côtes), soit une capture survenue plusieurs jours avant plus au large à proximité du talus continental (A environ 150 km des côtes)...**

# CAPTURES ACCIDENTELLES OU STRUCTURELLES ?

Incontestablement structurelles car inhérentes aux modalités de pêche et donc prévisibles et fréquentes.



Les acteurs de la pêche, de l'État et autres parlent pudiquement de captures accidentelles lorsqu'il y a, en action de pêche, capture et mort de Dauphins. **Ce vocabulaire inexact « arrange tout le monde » car il laisse croire que ces captures sont imprévisibles et rares.** Or s'il apparaît que les pêcheurs ne font pas ces captures intentionnellement (ils ne les veulent pas), **la mortalité des Dauphins est inhérente aux pratiques utilisées** et répétées par eux depuis maintenant une trentaine d'années. Ces événements sont donc prévisibles et fréquents.

La série statistique de Pélagis CNRS qui reprend les nombres d'échouages morts de Dauphins communs depuis 1990, et dont les causes sont au moins de 50% dues à la pêche, l'atteste.

On notera que toujours selon les sources Pélagis CNRS (leur communiqué du 27 mars 2017 accessible sur leur site) **90% des échouages massifs de février/mars 2017, présentaient les marques de la pêche.** Les mêmes causes produisant les mêmes effets.

Que penser de pratiques et de techniques qui portent en elles la réalisation d'événements fréquents voire systématiques de dommages à l'environnement, en l'occurrence la destruction de Dauphins, espèce protégée par la loi ?

Qu'elles sont parfaitement connues de leurs utilisateurs pêcheurs !

Et ne sont donc ni imprévisibles ni rares.

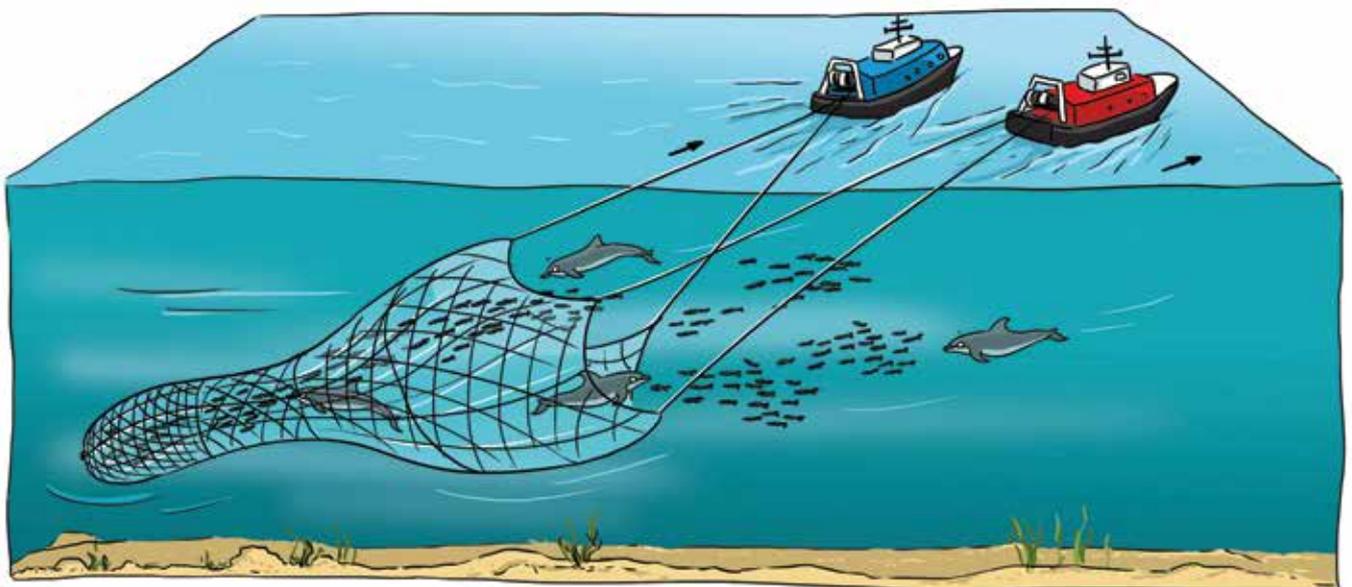
Or l'accident (définition du dictionnaire) est un événement imprévisible, on ne peut donc pas parler de captures accidentelles...

S'ajoute à cette prévisibilité de destruction d'une espèce protégée par les pratiques et les techniques de pêche, la prévisibilité de la rencontre avec les Dauphins dans des circonstances connues qui se répètent chaque année: **la pêche en reproduction des Bars adultes dans leurs frayères** qui concentrent sur certaines zones 4 acteurs : les proies des Bars (différentes espèces de petits poissons) qui attirent les Dauphins, **les Bars rassemblés en mottes (boules de poissons en frai) de centaines voire de tonnes de poissons qui attirent les pêcheurs.**

Cette rencontre à 4 est évidemment connue des **pêcheurs et de l'État qui savent parfaitement que la rencontre avec les Dauphins est certaine** pendant les mois de janvier, février, mars.

Là aussi **la prévisibilité de cette rencontre plaide pour le caractère non accidentel des captures mortelles de Dauphins...**

## Le chalut pélagique IFREMER (Institut Français pour l'Exploitation de la MER)



# QUI EST RESPONSABLE DE CETTE SITUATION ET DE CES ÉVÈNEMENTS ?

## Les PÊCHEURS pratiquant CERTAINS TYPES DE PÊCHE dans le silence assourdissant de L'ÉTAT

**Il y a destruction d'espèces protégées (les dauphins...) et mutilations intentionnelles des animaux morts ou vivants.**

Ces mots ne manqueront pas d'être commentés. C'est pourtant la réalité des faits (morts et mutilations, blessures) confirmés par les photos, vidéos, témoignages qui émergent depuis les années 2016 et 2017 (avec celle de Sea Shepherd du 27 février 2018, voir les media), confirmés par la matérialité des cadavres échoués sur nos côtes.

**Les acteurs de la pêche auraient tort de contester ces faits, ils sont aujourd'hui connus.**

Le fait de mutilations intentionnelles n'est hélas pas contestable non plus. Pourquoi ? Il est vrai que les pêcheurs ne veulent pas capturer les Dauphins. Les chaluts fonctionnent à sens unique. Le cul est ligaturé avant la mise à l'eau (nœud spécial facile à défaire de l'extérieur), puis le filet est mis à l'eau. Au retour, il est progressivement enroulé sur des tambours, ouverture la première. La « pêche » s'accumule donc au fond. La poche est soulevée au-dessus d'une partie du pont aménagée par des planches pour que les poissons restent en place dans le but d'être triés. Pour sortir les dauphins de cet enclos, les marins utilisent des gaffes, ou une ligature à la queue avec un filin. Puis les corps (vivants ou morts) sont poussés vers des ouvertures dans le bastingage (quand elles existent), sinon passés par-dessus bord...

**Les pêcheurs sont les acteurs directs de ces faits. Ils sont donc responsables des mortalités et mutilations des dauphins et de la diminution préoccupante de leur population.**

Les pêcheurs peuvent-ils s'exonérer de cette responsabilité ?

Non car il ne s'agit pas de captures accidentelles mais inhérentes à des techniques de pêche connues pour être mortifères (voir le chapitre précédent sur CAPTURES ACCIDENTELLES OU STRUCTURELLES ?).

**D'ailleurs pour échapper à leur responsabilité (jurisprudence des tribunaux), il faudrait que la situation qui provoque les dommages soit à la fois imprévisible, irrésistible, extérieure.**

Depuis maintenant plus de 30 ans, la science a des séries statistiques qui attestent que certaines typologies de pêches sont meurtrières. **La mortalité des dauphins due à la pêche n'est donc pas imprévisible mais prévisible car fréquente voire systématique.**



**Est-elle irrésistible ?**

Évidemment non, car on peut résister à cette situation, en équipant les filets d'effaroucheurs acoustiques ou autres dispositifs qui diminuent dans une certaine mesure les captures... (jusqu'à 70% dans un rapport d'IFREMER), ou plus certainement en évitant des lieux et périodes de pêche, tels ceux de la pêche des Bars sur frayères en janvier, février, mars qui concentre les acteurs de cette tragédie écologique...

**Est-elle extérieure à leur activité ?**

non elle est la conséquence de leur activité.

**Quant à l'État, absent entre 2008 et 2017 dans la recherche de solutions, il est totalement inefficace. En 2017, suite à la mortalité massive, il a « bougé » une oreille en ouvrant des commissions...**

Plus encore, l'État ne répond pas aux obligations communautaires de déclarations des mortalités de petits cétacés et pour cause, la destruction des dauphins sur nos côtes est massive, répétée et engage la viabilité de la population de Dauphins communs.

On entend parfois que ce sont les pêcheurs étrangers qui sont la source de tous ses maux.

Quelle hypocrisie ! Les images des deux chalutiers vendéens des Sables d'Olonne, pris « la main dans le sac » fin février, vient de livrer la vérité: **les pêcheurs fautifs sont bien de chez nous!**

# LES MARQUES DE LA PÊCHE

## AVERTISSEMENT À NOS LECTEURS

L'Œillet des Dunes parution de Ré Nature Environnement (web site [renatureenvironnement.fr](http://renatureenvironnement.fr)) a fait le choix de montrer des Dauphins morts, avec leurs blessures, leurs mutilations. Dans l'état où ils ont été découverts par les promeneurs sur les plages. Ces photos sont dures mais elles témoignent d'une triste réalité, utile à l'information de tous, tristes conséquences de pratiques meurtrières sur une espèce dite « protégée ».



N°1:

Œil crevé par un coup de gaffe.  
L'oeil est souvent le point d'accrochage de la gaffe.



N°2

Blessures à l'œil, au maxillaire inférieur, à la nageoire pectorale occasionnées lors du rejet à la mer du dauphin avec une gaffe..  
Comment passe t-on d'un petit trou de gaffe (œil ou nageoire) à un plus grand? C'est le résultat d'attaques par des crustacés prédateurs ou petits poissons, qui mangent les chairs à partir d'un orifice ou blessure qui « ouvre » la peau.



N°3

Blessure par usage d'une gaffe sous la nageoire pectorale d'un dauphin commun; cet endroit permet une meilleure accroche de la gaffe.



N°4

Découpe de la nageoire pectorale d'un dauphin à l'aide d'un outil tranchant pour la sortir d'une maille de filet.

© Ré Nature Environnement



N°5

rostre brisé et retourné conséquence d'une entrave dans la maille d'un engin de pêche type chalut.

© Ré Nature Environnement



N°6

trace de coupures à l'aide d'un outil tranchant, provoquée lors du démaillage du dauphin pris dans un filet de pêche.

© Ré Nature Environnement



N°7  
trace de coupures à l'aide d'un  
outil tranchant, provoquée lors du  
démaillage du dauphin pris dans  
un filet de pêche.

© Ré Nature Environnement



N°8  
trace de découpe du dos d'un  
dauphin commun à l'aide d'un  
outil tranchant.

© Ré Nature Environnement



N°9  
trace de coupures à l'aide d'un  
outil tranchant, provoquée lors  
du démaillage du dauphin pris  
dans un filet de pêche.

© Ré Nature Environnement



N°10

blessure à la base de la nageoire pectorale d'un dauphin commun, conséquence d'enchevêtrement dans une maille de filet.

© Ré Nature Environnement



N°11

nageoire caudale d'un dauphin tranchée à l'aide d'un outil coupant pour la dégager d'un filet.

© Ré Nature Environnement



N°12

caudale coupée, rostre brisé.

© Ré Nature Environnement



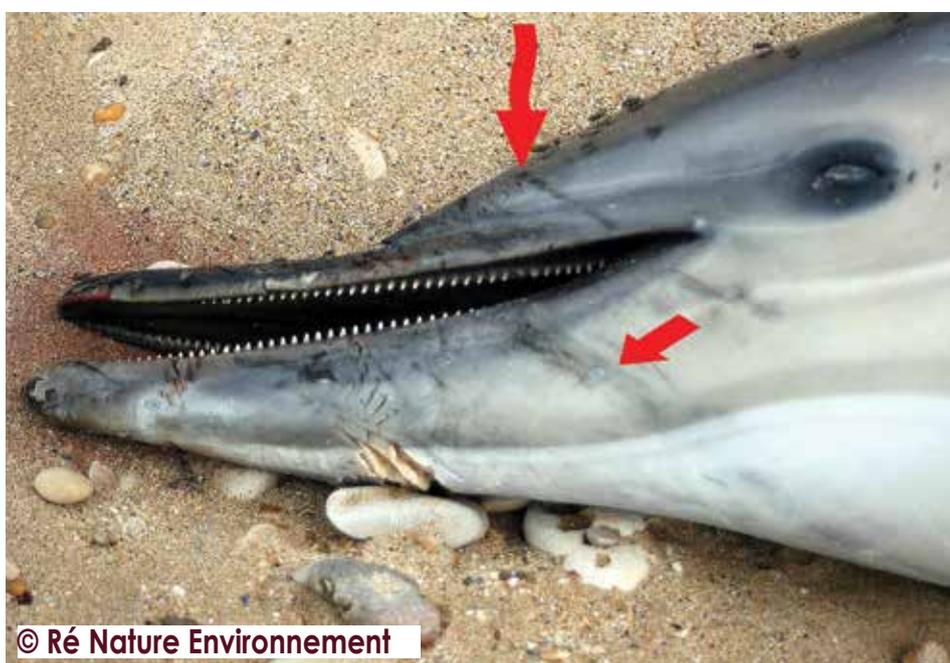
**N°13**  
caudale tranchée à l'aide d'un  
outil tranchant.

© Ré Nature Environnement



**N°14**  
reste de dauphin avec un  
cordage à la queue.

© Ré Nature Environnement



**N°15**  
trace de pression d'une grosse  
maille de filet type chalut à la  
base du rostre d'un dauphin.

© Ré Nature Environnement

## POUR ALLER PLUS LOIN ...

Ce qu'exprime Asturia, la mascotte de Ré Nature Environnement est l'exact reflet de la réflexion et position du CA de Ré Nat.

L'interview par Ré Nature Environnement, d'Asturia, naturaliste engagée, militante. Elle ne « mâche » pas ses mots comme on dit à La Rochelle.

**Ré Nature Environnement:** Asturia, comment vivez-vous ce nouveau massacre de Dauphins communs au large de nos côtes ?

**Asturia :** Très très mal, je suis bouleversée. Chaque 1er trimestre de l'année nous vivons sur nos côtes l'arrivée des cadavres de dauphins blessés, mutilés par la pêche des chalutiers pélagiques et autres bateaux industriels qui pratique la pêche à l'aide d'immenses filets tirés entre deux eaux. L'insulaire que je suis n'échappe pas aux articles du Phare de Ré notre hebdomadaire qui relate ces tristes échouages. Les enfants de chez nous connaissent plus les dauphins morts que les dauphins vivants qui étaient nombreux à fréquenter les lieux de notre enfance. On les appelait improprement marsouins, à l'époque. **En 2018, en ce moment, nous connaissons notre 3ème année record de dauphins massacrés! C'est une tragédie écologique !**

**Ré Nature Environnement:** Vous êtes dans l'émotion ?

**Asturia:** Non. Mais je revendique d'être aussi dans l'émotion. **Nous sommes des êtres vivants dotés de sensibilité, d'intelligence qui nous font comprendre et imaginer la mort des dauphins asphyxiés dans les filets, leurs blessures, leurs mutilations à vif...** J'ai lu la réaction de la petite fille qui demande ce qu'est devenu le bébé dauphin, après avoir compris que la femelle allaitante est morte. Tout est dit ! On entend ici ou là qu'il serait de bon ton de ne pas être dans l'émotion ! Comment peut-on dire de telles conneries ? L'émotion est humaine, c'est tout. Par contre elle ne doit pas perturber le discernement pour analyser la situation, son ampleur, ses caractéristiques, ses solutions avec ses discussions multilatérales réunissant toutes les parties.

**Ré Nature Environnement :** La polémique est vive dans la presse entre les acteurs de la pêche, l'État, sur les chiffres des animaux tués et leur impact sur leur population globale. Votre sentiment sur cette polémique ?

**Asturia :** Cette polémique est indécente. Méfiez-vous des chiffres des « comptables de la nature ». Comme pour le loup ! On voit bien les intentions de certains acteurs de suggérer que ce ne serait pas grave, que ça ne mettrait pas en péril la population globale de dauphins. Je m'érige contre cette pratique de donner des chiffres en pleine situation de crise. **Tout le monde devrait déplorer la tuerie de ces milliers de dauphins et se rassembler pour trouver les solutions** qui éviteront la réédition



du massacre. **La population des dauphins communs est incontestablement menacée par l'importance des massacres répétés !** On parlait de centaines de dauphins qui étaient victimes de la pêche, aujourd'hui Pélagis confirme que ce sont des milliers, plus de 4000 en 2017 ! On le constate nous-même sur le terrain. Une année normale dans l'île de Ré c'était 10 à 15 échouages de petits cétacés. En 2017 c'était 50 ! En 2018 c'est parti sur des bases encore très importantes.

Il faut rappeler que la maturité sexuelle du dauphin commun est comprise entre 5 et 6 ans, que la gestation du seul petit dure 10 à 11 mois, que la femelle va l'allaiter entre 15 et 18 mois. Ces données seules doivent faire comprendre à tous, l'incidence majeure de cette tuerie sur la dynamique de leur population. Et puis parler de chiffres quand il s'agit de morts, de blessures et mutilations sur des animaux morts ou vivants. Quelle indécence ! Quelle inhumanité !

**Ré Nature Environnement :** La réaction des représentants des pêcheurs qui crient « au loup » sur le sujet ?

**Asturia:** Beaucoup de maladresses à mon avis. Quand le Comité National de Pêches déclare « La France protège ses dauphins » on se demande qui tient la plume ! **Les responsables de la profession et les pêcheurs en général devraient admettre que la situation est inacceptable. Il faut y mettre un terme, c'est l'image de la pêche qui est altérée** par des pratiques qui doivent cesser pour certaines et qui pour d'autres doivent « sécuriser » les prises dites pudiquement « accessoires ». Si cela perdure toute la pêche peut en pâtir. La Société à tort ou à raison n'accepte plus ces tueries et les conditions qui les accompagnent. Faute de le comprendre, les professionnels s'exposent à ce que les consommateurs, les citoyens sanctionnent de plus en plus les fruits de leur activités. Là aussi à tort ou à raison, le consommateur a le pouvoir et il fait le

marché, regardez le Thon rouge. Vous êtes toujours regardé d'un mauvais œil si vous commandez du thon rouge, alors des restaurants, des poissonniers ont renoncé à le mettre à leur carte. Prenez un exemple : **Christopher COUTANCEAU, l'étoilé Michelin de La Rochelle ne met pas le Bar à sa carte durant la période de reproduction de ce poisson, ses clients sont en accord avec cette décision...** Le déni du monde de la pêche n'est pas tenable, dans son intérêt il doit prendre le sujet « à bras le corps » pour que cesse ce drame écologique.

**Ré Nature Environnement** : la réaction de l'État ?

**Asturia** : NO COMMENT. Dans le journal LE MONDE du 3 mars 2018, il est rapporté que les Ministres Stéphane Travert de l'agriculture et de la pêche et Nicolas Hulot de l'Environnement ont assuré que « la France restait mobilisée pour limiter les captures accidentelles petits cétacés en Atlantique ». Vu la mobilisation de l'État ces dernières années, un silence assourdissant, on n'est pas rassuré, ça conforte plutôt mes inquiétudes. Quant à la terminologie « captures accidentelles » elle est parfaitement inexacte, ces captures sont tout sauf accidentelles puisque causées depuis 30 ans par des pratiques mortifères connues.

**Notons aussi le non-respect de la France à la réglementation européenne qui demande que la pêche donne les chiffres des morts de petits cétacés lors des opérations de pêche.**

Des travaux ont débuté en 2017, une commission « pipeau » de plus ou une volonté de mettre un terme au massacre ?

Nicolas Hulot nous a montré beaucoup d'images magnifiques de dauphins, j'aimerais qu'il participe à les sauver aujourd'hui, c'est son job ! Mais il va le faire Nicolas, on lui fait confiance....

**Ré Nature Environnement** : Asturia, vous étiez au tout début du Réseau National d'Échouage avec le docteur Raymond DUGUY, devenu PÉLAGIS aujourd'hui !

**Asturia** : Oui regardez cette photo de 1990 prise en février à Saint -Clément-des-Baleines, on y voit le docteur DUGUY en train d'autopsier un dauphin ! Qui aurait pu imaginer ?

**Ré Nature Environnement** : Asturia on imagine que les associations FNE du golfe de Gascogne ne vont pas en rester là.

**Asturia** : Vous avez parfaitement raison, les associations côtières de France Nature Environnement sont rassemblées pour mener dans les jours et semaines prochaines plusieurs actions pour sensibiliser le Grand Public, la Presse, les Pouvoirs Publics, l'Europe à ce qui se passe en France dans le golfe de Gascogne.

Nous engageons un combat que nous mènerons à son terme POUR STOPPER CE MASSACRE INACCEPTABLE !

**On le fera aussi en pensant au docteur DUGUY fondateur du Réseau National d'Échouage devenu PÉLAGIS UMS-ULR-CNRS, la référence française sur les mammifères marins ! Voir ci-dessous la photo de 1990 à Saint -Clément-des-Baleines .**



Le Dr Raymond Duguay, directeur du CRMM, actuellement Pélagis, examine une carcasse de dauphin devant M. Pierre Giraudeau accompagné de sa chienne Maline.

**Des ACTIONS FORTES vont être DÉCLENCHÉES dans les JOURS, SEMAINES et MOIS PROCHAINS.**

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE SOUTIEN, VOUS SEREZ ASSOCIÉS !**

Site web: [Renatureenvironnement.fr](http://Renatureenvironnement.fr)

Nous contacter : [contact@renatureenvironnement.fr](mailto:contact@renatureenvironnement.fr)



Adhésion annuelle 15 €  
Pour adhérer à Ré Nature environnement et recevoir «Le petit naturaliste épisodique» chez vous, renvoyez-nous ce coupon dûment rempli ainsi que le règlement à notre adresse.

Nom Prénom: .....

Adresse : .....

Code postal .....

Tél. ....

E-mail .....